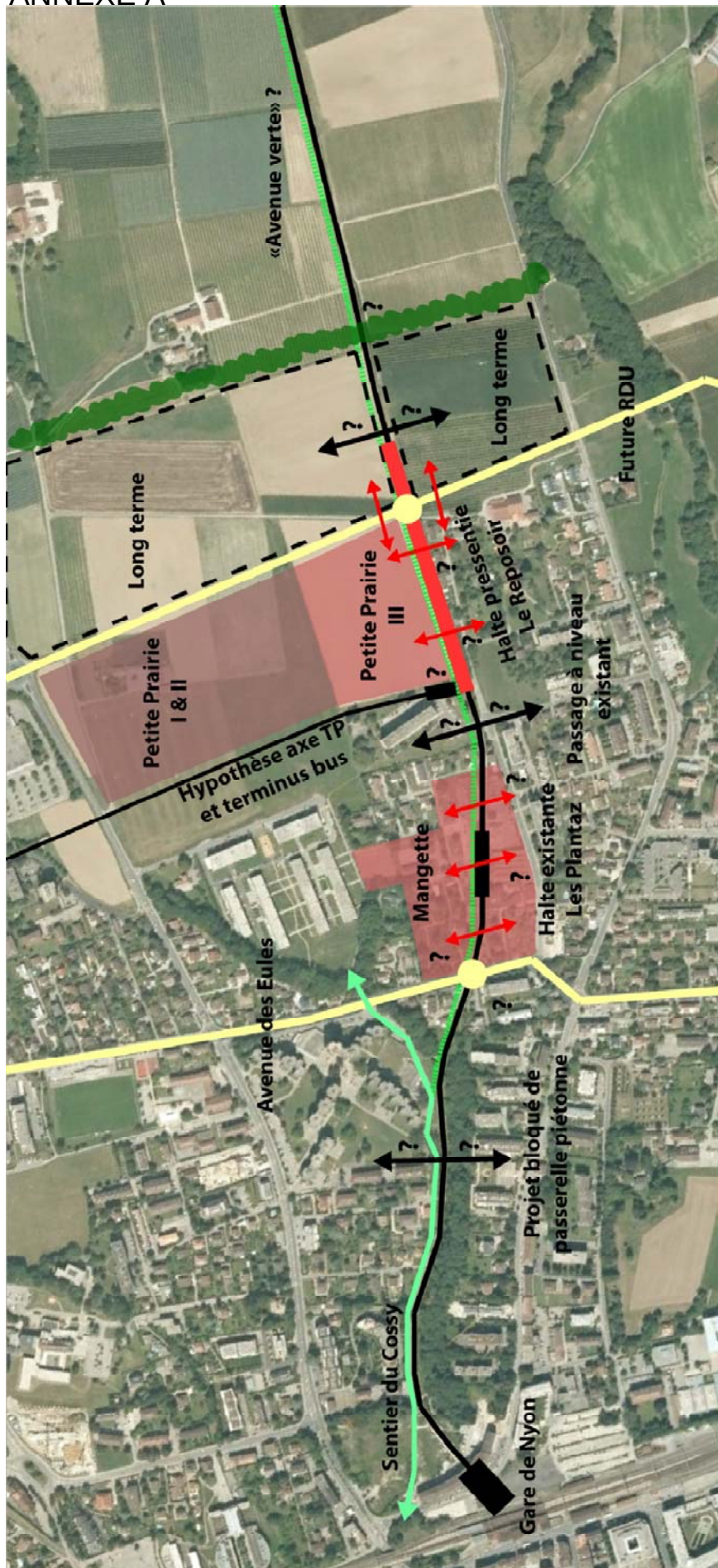


ANNEXE A



REPOSOIR & RDU :

- La proposition du Concept de mobilité urbaine (CMU) de la Ville de Nyon pour un pôle d'échange TP au Reposoir est à questionner ainsi que la halte elle-même
- Les franchissements MD longitudinaux et transversaux devront être soignés
- La frange verte de l'agglomération nyonnaise assure le lien pour la faune entre espaces naturels
- Le caractère structurant de l'axe ferroviaire permettrait faire une « avenue verte »

MANGETTE & PLANTAZ :

- Le plan de quartier Mangette prévoit une sécurisation des passages à niveau existants dans un premier temps puis deux scénarios pour l'aménagement de l'espace public en fonction du maintien du train en surface ou non
- L'emplacement de la halte des Plantaz est à questionner

DE LA GARE AUX EULES :

- Le sentier du Cossy est un axe structurant de mobilités douces. Il s'agit de lui donner de la qualité en l'élargissant et en l'aménageant.
- Un projet de cheminement entre le chemin de Pré Fleuri et la route de Saint-Cergue (passage sous voie + passerelle) nécessite une procédure d'expropriation non initiée par la commune
- Le franchissement de l'avenue des Eules doit concilier les contraintes des différents usagers